

Objet de la réunion	Retours sur questionnements des prestataires se positionnant sur la réponse à consultation suivante : « Compétences de base en entreprise – ACTE II »
Date	14/10/2019
Version	0.2
Rédigé par	Stéphanie CANO
Le	14/10/2019
Modifié par	Séverine Zimmer
Le	15/02/2019

QUESTIONS - REPONSES

Un organisme de formation peut-il répondre seul à la commande ?

⇒ NON.

- La réponse à cette consultation ne peut se concevoir sans partenariat entre des entreprises ou des individus aux compétences complémentaires. Il est nécessaire de prendre en compte la composante « communication » au même niveau que les composantes « pédagogiques » et « suivi des parcours » ou « innovation ».
- Il s'agit d'un enjeu majeur de cette commande = création d'une équipe pluridisciplinaire.
- Le prestataire retenu est le porteur de projet et est le garant de la coordination globale du projet. Son équipe pluridisciplinaire est sous-traitante du prestataire retenu et n'est donc pas en contact direct avec l'acheteur.

Faut-il un lien avec l'acte I ?

⇒ OUI.

- Il s'agit d'optimiser le diagnostic, partir de l'acte I (qui a posé un certain nombre de constats et commencé à outiller les acteurs), et le faire vivre à travers l'acte II (qui est la phase opérationnelle) = se mettre en lien et faire vivre les outils de la phase 1 = faire vivre la dynamique initiée lors de la phase 1 (axe fédérer les acteurs)
- Faire vivre la plateforme FIAFLab = poursuivre le travail initié – La plateforme FIAFLab sera alimentée par le prestataire en charge du diagnostic jusqu'au mois d'avril 2020 – il va y avoir un travail de passation à prévoir.
 - Idée poursuivie par le Fialab = un observatoire de l'illettrisme = partage de bonnes pratiques, d'outils ... Il n'y a pas de notion stricte de propriété intellectuelle = les outils sont créés pour la communauté, pour les formateurs, pour la N-C => objectifs : renforcer la dynamique autour du sujet.
 - Il y aura donc un travail de passation à mener entre le diagnostic Acte I et l'acte II.
- Souhait : renforcer notre offre – mise en commun d'outils - favoriser des initiatives annexes

Y a-t-il une logique de résultat ?

- Une logique de moyens qui identifie les résultats possibles

- Il y a un moment de rencontre avec le CA du FIAF au début du dispositif qui permettra de fixer des critères et des indicateurs = en d'autres termes la feuille de route est négociée dès le début de l'action en comité de pilotage.
- De même les grands jalons du dispositif sont calés à ce moment-là en fonction des réponses à l'appel d'offres et des attentes de l'acheteur.
- Les grands jalons :
 - On s'attend à ce que les dispositifs s'étalent sur un calendrier de 1 à 3 ans.
 - Le premier grand jalon = démarrage de l'action au 1^{er} trimestre 2020

Les éléments de la stratégie sont posés dans le cahier des charges de la commande ? Quelle latitude pour les OF ?

La « carte » est effectivement posée dans le cahier des charges. La latitude réside cependant sur les livrables et les moyens ;

- Tout est permis à imaginer pour intégrer le salarié et l'engager dans un parcours qui ait du sens pour lui. (Virage numérique / ancrage dans l'environnement...= Comment intégrer l'outil numérique pour lutter contre l'illectronisme ?)
 - o Il y a une réelle nécessité pour l'OF de se poser la question : « Qu'est-ce que c'est qu'une compétence de base ? on peut avoir des salariés en face de difficultés sévères face à la lecture – le calcul – le numérique – le savoir être
 - o Le CCE existe en NC : travail en cours pour l'adapter au monde professionnel.
- Ce qui nous intéresse : traiter la compétence de base comme une compétence = utiliser le plan de formation de l'entreprise comme vecteur
- On peut partir sur l'animation des parcours sur un mode expérimental – principe possible d'achat de budget d'heure à un OF... avec des entreprises prêtes à s'engager (mode expérimental)
 - o Piste possible : les entreprises déjà signataires de la charte

Les coûts doivent être transparents et identifiables.

Quelle part de l'action « Faire adhérer » ?

- ⇒ Il s'agit d'un axe essentiel du dispositif.
- ⇒ Qu'est-ce qui fait que l'employeur irait sur ce champ-là plutôt que sur une formation technique ? Il faut travailler sur les représentations des employeurs, des salariés
- ⇒ L'intérêt = dans la production et ce que je peux gagner en termes de productivité ...
- ⇒ Il y a eu peu de communication au final au cœur des entreprises. Les objectifs de l'acte I : enquêter, fédérer et outiller, les objectifs de l'acte II : Poursuite de l'action de fédérer, convaincre les dirigeants, convaincre les salariés, agir au cœur de l'entreprise, poursuivre l'outillage

Les acteurs à impliquer

Tout est envisageable, tant que le lien est assuré par le prestataire principal.